

Ce bulletin du "Cercle Royal Apicole de Nivelles", ASBL, est dans la continuité de celui créé en 1970 par le "Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs" fondé en 1924. Il est distribué gratuitement aux membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture. Son but est d'informer les membres qui ne participent pas aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.



**Cercle
Royal
Apicole
de
Nivelles**

Mais aussi de faire connaître auprès du public notre section et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la revue « Apiculture en Wallonie ».

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)

Guy Van Ael – Président

Allée des Sources, N° 2 à 1400 Monstreux 0486 / 82 02 34

benedicte.tintinger@hotmail.com

Vincent Hemberg

Rue Passe-tout-Outre, 8 à 7340 Warquignies 0478 / 96 78 90 vincent.hemberg@gmail.com

Christophe Lippevelts

Rue de la Station, 16 à 7160 Chapelle-lez-Hairlaimont 0498 / 59 00 94

lippevelts.Christophe@gmail.com

Philippe Mahy – Responsable du rucher tampon

Rue Barbette, N° 13 à 1404 Bornival 0477 / 46 32 17 barbette13@yahoo.fr

Maxime Pierson

Rue Haneliquet, 2 B0201 à 1401 Baulers 0479 / 52 20 76 maxime@pierson.be

Jean-François Charlier – Rédacteur, Trésorier & Moniteur-club

Avenue du Centenaire, N° 12 à Nivelles 0494 / 98 02 96 jfcharlier59@gmail.com

Cotisations 2023 à verser au N° BE59 0018 0719 0226

Membres de soutien : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la revue « Apiculture en Wallonie », à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).

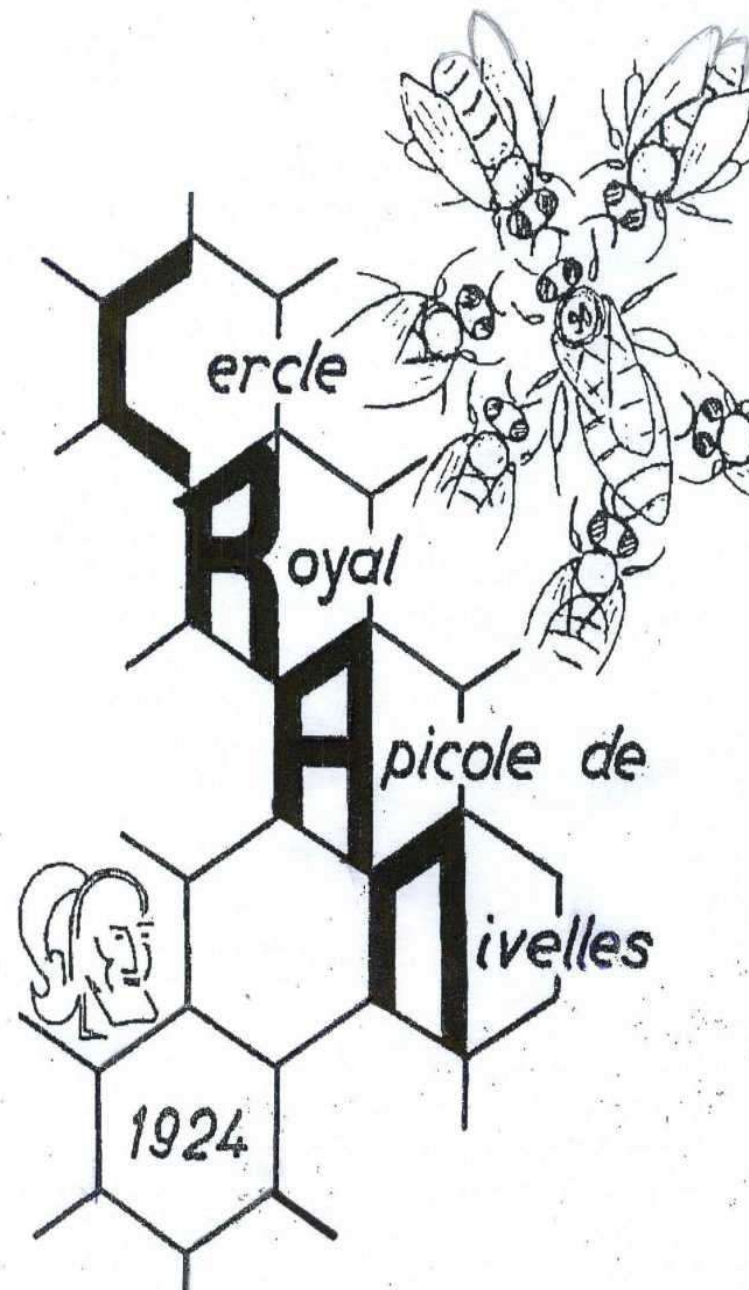
En cas d'accident, avertir au plus vite le secrétariat de la FABW

Jean-Michel Doncq au 010 / 86 19 49 ou par GSM 0477 / 48 30 94

Adresse secrétariat: Rue du rand Brou N° 64 à 1320 Tourinnes-la-Grosse

secretariat.fabw@doncq.be

<http://fabw.be>



"apiculturenivelles"

N° 108 AOÛT 2023

Le petit mot du Rédacteur :

Après une année qui a été assez fructueuse malgré de médiocres conditions météo, je devrais être content puisque j'ai participé à plus « d'animations écoles » et « semaine blanche » que d'habitude. Que j'ai récolté une moyenne de 14,6 kg de miel sur 10 ruches. (Faisant cela, je ne donne pas le chiffre de ma récolte, c'est un GRAND secret pour certains, de même que des Grands apiculteurs, des Chefs qui peuvent se targuer d'inscrire 24 ruches à l'AFSCA. Et surtout que toutes mes colonies se portaient bien disons jusqu'au 15 août.



Mais paraphrasant notre ami Philippe Van Cleemput, qui très logiquement : « Les saisons vont être sympas : 3 mois pour élever et récolter, puis 3 mois pour nourrir et protéger les ruches et pister les frelons asiatiques » On n'en est pas encore au « nuit et jour ». Car c'est vrai, **de cueilleurs, nous sommes devenus chasseurs**, et ceux qui me côtoient savent à quel point ce changement de philosophie m'est difficile, voire insupportable. Car il est vrai que ce sujet est devenu récurrent, à tel point qu'il en éclipse tous les autres.

Avant quelques lignes sur l'action de la Région Wallonne qui sera finalisé en septembre et à la suite d'un quiproquo dont fut victime un de nos membres, j'aimerais revenir ici concrètement sur ce que la Ville de Nivelles prévoit dans la lutte. Lorsqu'un nid est découvert **dans le domaine public**, la procédure est de contacter le service environnement qui demande à notre Cercle ou sur photo de confirmer la nature du nid et fait suivre chez les pompiers qui interviendront, mais uniquement dans le domaine public donc. (Par exemple à l'école de la Maillebotte ce jeudi). Donc si le nid se trouve dans un espace privé il faut faire appel à un désinsectiseur qui bien évidemment vous demandera une rémunération. C'est la situation.

Plan RW Par la suite, et si j'ai bien compris, si un **apiculteur** repère un nid dans son entourage, il pourra faire appel à un des 18 Cercles apicoles qui auront reçu un kit complet de destruction de nids. Attention : il s'agit bien « d'un service des apiculteurs aux apiculteurs ». Ceci aura été répété dans toutes les langues lors d'une réunion de dispatching entre Cercles apicoles et discussions à propos de toutes les modalités techniques. **Toutes les conditions, listes, infos, contacts, etc... vous seront communiqués lorsque qu'ils seront officiels.**



Je n'ajouterai qu'une chose : même si le plan a le mérite d'exister, la RW a tablé sur une quarantaine de nids à détruire par groupe, soit 720 nids.

L'an passé ? entre 1600 et 1850 détruits, suivant les sources.

Voilà où nous en sommes. Bonne chance à tous !

Et aussi : « si j'étais prof de math j'ajouterais : «

qu'est-ce qu'une exponentielle ? Réponse supposée de la RW : quelle exponentielle ? »

Et encore : n'essayons même pas d'aller pleurer lorsque cette exponentielle aura été découverte : « De quoi vous plaignez-vous, vous avez reçu une aide substantielle ».

Bref, mais voici enfin une info positive car le **rucher-tampon** a finalement pu fournir **6 colonies**. Il reste 2 ruchettes en plus des 6 « colonies originelles ». Si elles ne se font pas bouffer, le bilan 2023 serait très positif.

Pour nos prochaines activités, passez vite à la page suivante, meilleures salutations

JfCh.

La vie du Cercle

Site Web du Cercle apiculturenivelles.be

Projets et activités du Cercle apicole de Nivelles Contact Guy Van Ael ou Jf Charlier

Programme complet de nos activités et conférences du cycle 2023-2024

À la suite d'un changement d'effectif, le festival « Bières et Terroir » se passera de « terroir » cette année, mais nous sommes par ailleurs invités à participer à 2 activités durant le mois de septembre.

Tout d'abord, au « Verger en Fête » lors du week-end des samedis 9 (de 14 à 18h) & dimanche 10 septembre (de 10 à 17h) à Waterloo.

Comme chaque année, Véronique en sera la cheville ouvrière pour vendre ses produits et représenter le Cercle apicole. Nous demandons aux membres qui pourraient y passer quelques heures de se signaler au Cercle ou à Véronique pour élaborer un horaire présentiel.

Un peu plus tard, le Shopping Center de Nivelles organisera une semaine « Eco Days » du 18 au 23 septembre. En réalité, il nous est demandé d'assurer une permanence les mercredi, vendredi et samedi. Les horaires exacts n(v)ous seront communiqués prochainement, mais pourriez-vous ici aussi vous proposer à participer à notre action ?

Il va sans dire que lors de ces deux activités, les participants pourront apporter leur miel pour le proposer à la vente, ce qui sera une « belle vitrine » pour leur travail.

Nous espérons qu'une équipe se constituera pour ces deux événements qui devraient valoir bien des satisfactions aux participants

Ensuite, nous organiserons en principe 2 conférences cet automne. Elles se dérouleraient (à confirmer) au «Foyer des Récollets» devenu « MJ SQAD » ou « Maison des Jeunes » de Nivelles car le local chez François est en cours de réaffectation complète. Le local **MJ Squad se trouve Rue de Charleroi** (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas)

« L'Apiculture, de l'Antiquité à nos jours » présentée par Jacques Ernoux en principe le vendredi 6 octobre 2023

"Adaptations de la gestion apicole au vu des changements climatiques" Agnès Fayet en principe le vendredi 24/11/2023

Le coin des petites annonces

Il a été décidé de vous signaler la non-responsabilité du CRAN pour des achats de colonies et/ou de matériel d'occasion entre membres. L'info s'y trouvera mais le CRAN n'intervient pas dans les transactions.

4 grilles à Reines DDT 10 neuves acier galva sans cadre 6€ ou 22€ les 4

Localisation pour rucher

Mme Antoine a un bel endroit à proposer en fond de jardin à Ittre, Rue de l'Ascension N°11. Ses coordonnées téléphoniques : 0472 / 50 23 28

Pour les activités de l'agenda chez nos collègues apiculteurs, vous pouvez aussi consulter leurs sites web en général très complets.

Conférences et cours de l'Abeille du Hain abeilleduhain@live.be

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine
Contact : **Agnès Beulens** 02/366.03.30

SRAWÉ Société royale d'Apiculture de Wavre et Environs (avec le soutien de la Ville de Wavre)

Salle des TEMPLIERS de l'hôtel de ville de Wavre.

Renseignements thierry.vanderschelden@gmail.com ou tél 0477/56 46 43

SRABE Société royale d'Apiculture de Bruxelles & Environs « Bruxelles m'abeilles »
Au Potelier des Pilifs, Rue du Craetveld 124 - 1120 Neder-Over-Heembeek

« Portes ouvertes » du Jardin d'abeilles à Jette les samedis 2 septembre et 7 octobre de 14h à 18h **Adresse** : Croisement Avenue de Laerbeek et Rue au Bois, 1090 Jette

Jeudi 7 décembre pm

Procession Saint-Ambroise escorté par la fanfare jusqu'au pied de Manneken-Pis.

« Pipi – Hydromel » offert par le Ketje et Xavier Rennotte de Nectar & Co

L'AAJIE (Association des Apiculteurs de Jodoigne, Incourt et Environs)

Pour info, contactez eddy.dagrain@aajie.be

Cercle Apicole de Charleroi CAC secretariat.cac.charleroi@gmail.com

Maison communale de Marchienne-au-Pont Place Kennedy, N°1

Rebecq-Engnien <http://www.apiculture-rebecq-engnien.be/> 0479/65 95 94

Musée du Miel et de l'Abeille (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, N°12 à 6540 LOBBES Infos: 0499/29.08.41

Prenez contact abeillenatureasbl@gmail.com <http://abeilleetnature.be>

Sites et liens importants : UFAWB <http://www.apiculture-wallonie.be/>

Nouvelle adresse de contact pour la rédaction de la nouvelle revue apicole en Wallonie : apiculture.en.wallonie@gmail.com rédaction Benoit Urbain +32 477 206806

Autres sites importants:

<http://www.favv-afscapiculture/santeanimale/>

beewallonie.be

CARI info@cari.be 010/473416 <https://www.cari.be> <http://butine.info/>
<https://www.cari.be> Nouveau site-web du CARI

Chapitre frelon asiatique

Les décisions des réunions « secteur apicole » et Région wallonne » sont attendues prochainement Les fameux « apiculteurs au service des apiculteurs », termes très souvent employés par la RW, qui en réalité se décharge sur les apiculteurs.

Le Champion des prises à Nivelles : Alain Schockert avec 1208 prises. Je plains les ouvriers des Chemins de fer qui devront travailler sur les talus, danger imminent.

Vous pouvez de renseigner vos prises de frelons via le formulaire ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH4mp-qErsyfWcen4tRYMholqQC1wtNv-fZTr7-DWI14sQQA/viewform?usp=sf_link

Nous pensons que le plus efficace serait de repérer les nids par triangulation, et de nombreux groupes de volontaires s'y attellent en de nombreux endroits. Mais y aurait-il quelques Nivellois qui accepteraient de jouer ce rôle, et surtout quelqu'un qui pourrait être la cheville ouvrière de l'opération ? Les candidatures sont forcément toutes bienvenues.

invasives@spw.wallonie.be

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives>

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

7J/7  **FG API**



- Neutralisation nids guêpes/frelons
- Déplacement nids bourdons
- Récupération (gratuite) essaims abeilles accessibles

Formé destruction frelons asiatiques

+32 474 28 56 59
gaetan.fievez@gmail.com
www.fg-api.be

FORFAITS FIXES

AB PROKILL (0474/44.64.98) ou **FG-API** (0474/28.56.59)

 **FG API**



Abaille domestique (Apis mellifera)
Bourdon terreux (Bombus terrestris)
Guêpe commune (Vespa vulgaris)
Frelon européen (Vespa crabro)
Frelon asiatique (Vespa velutina)

www.fg-api.be
@fg-api

Vous voulez les voir de près, élevage? (je n'ai pas la traduction)

<https://www.facebook.com/reel/989282649180347?s=yWDuG2&fs=e>

Nid dans le sol

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid0k2mRk2e3449NwQrVniQio4mXNBKNqngByhYc7T7Mv7q6hphvtUhVCmCncdN3BVGAI&id=100016013957403

Recette pour appâts de frelons asiatiques transmise par la FNGTA
Mélanger dans un récipient, avec variantes possibles
1 carré de levure bière fraîche, 1 kg de sucre et 2 litres H²O (eau)

Dossier étiquetage miel & AFSCA

Je signale ici que j'ai pris le parti de ne pas nommer les apiculteurs ou gens concernés par les différentes anomalies qui suivent.



Mais que voilà une bien jolie étiquette. Tout le monde sera d'accord pour lui accorder un crédit de beauté, mais pourtant, il serait interdit de l'utiliser, car elle comprend une allégation « pur » qui est interdite.

Cette jolie parenthèse colorée nous permet une petite piqure de rappel qui n'a rien à voir avec l'apithérapie, plutôt avec des oublis, distractions, méconnaissances, qui peuvent

aller jusqu'à des usages propres au productivisme mais parfois à la limite de tricherie

Plusieurs apiculteurs du Cercle apicole de Nivelles et « bien au-delà » commencent à remarquer de plus en plus souvent des anomalies d'étiquetage sur des pots de miel, quand il ne s'agit pas carrément d'ersatz vendus au titre de miel.

Allons-y tout d'abord avec « Miel de Nivelles printemps » « Miel de Nivelles été » sans aucune autre indication repéré sur Marketplace. Une discussion FaceBook d'un membre du comité n'a pas abouti à une acceptation du principe d'un étiquetage réglementaire. Mais il s'agit tout de même de miel sans étiquette.

L'AFSCA où nous sommes « bien sûr » tous répertoriés en tant que détenteurs d'abeilles ET producteurs de produits de la ruche (si si, les 2 indications sont nécessaires), l'AFSCA donc promeut un étiquetage comportant plusieurs éléments basiques qu'on apprend dans toutes les écoles d'apiculture. Mais certains ont sans doute une courte mémoire... J'en ferai ici un résumé succinct sans entrer dans le détail car vous pouvez tout trouver sur son site ou celui du CARI, notamment.

Ce qui doit être indiqué : 1) Miel (sans allégation sauf régionale), 2) les coordonnées du producteur avec (3) le pays (normalement). En 4) le poids. 5) le numéro de lot et en 6) une date de limite de consommation avec l'indication de conservation.

2 Les allégations santé

Après l'étiquetage basique, passons aux **allégations santé, interdites et illégales**.

On trouve sur un stand des panneaux jaunes qui attirent notre regard, admettons-le. Justement mon épouse discute un bon moment avec le stand voisin, ce qui me permet d'espionner à mon aise... Sur des panneaux d'1m², une liste de bienfaits : miel avec ceci pour telle pathologie, miel avec cela, très bon pour soigner ce truc. Heureusement que nous ne sommes plus au Moyen-âge, car il ne manquait plus que : avec ce bon produit vous ressuscitez. **TOUTES LES INDICATIONS QUI S'Y TROUVAIENT SONT FORMELLEMENT INTERDITES**. Même si bien sûr le miel est bon pour la santé (oups, la gaffe du rédacteur).

3 Miel diphasé chez mon pharmacien



Voici ce que j'ai trouvé et acheté chez mon pharmacien à Nivelles il y a quelque temps. J'y suis allé de « mes petits deniers » pour montrer ce spécimen au comité lors d'une réunion. Sans compter le pchit lors e l'ouverture...

Je ne suis pas un adapte du tartinable, loin s'en faut, mais ceci n'en est plus depuis longtemps.

Les gars, faites gaffe à votre humidité tout de même.

Ça me fait aussi penser aux paniques Facebook de ce printemps. C'était : « au secours, je suis à

20%, etc, **jusqu'à 22,5%** ». On les a vu acheter des tentes spéciales avec déshumidificateur, chauffages ou extracteurs d'humidité. Vous rigolez ou quoi ? Je ne poste jamais rien, mais j'aurais pu écrire : « attendez un peu, vous vendrez plus tard ». Je signale que je joue aussi du réfractomètre pendant l'extraction et que ce fut même assez sec, jusqu'à un lot à 16,50%) Pour conclure et « rassurer » les Nivellois, sachons que ce miel vient de plus ou moins 79 kms de notre belle Ville, des environs de Dinand (???)

4 Miel - Fleur de thym

Il y a un autre fléau sur lequel nous nous étendrons un peu car outre les problèmes repérés sur ou sans les étiquettes, et des soucis divers d'humidité, il s'agit tout de même de « vrai miel ». Ça me fait d'ailleurs penser au « bon beurre ». En fait ce sont des produits qui se suffisent à eux-mêmes. La Qualité devrait s'y trouver.

Mais certains producteurs de « produits sucrés » qui sont en l'espèce tout à fait corrects et respectables sont vendus avec, on dira, des étiquettes qui « tirent vers le miel ». Ils ont la couleur, l'odeur, l'aspect du miel, mais n'en sont pas. Certains la frôlent, mais d'autres sont en pleine illégalité, de nouveau en se référant aux interdictions légales d'étiquetages.

Une dame âgée de mes clientes me demandait mon avis. 2 étiquettes : A) Miel, B) Fleur de thym sur le pot. On est littéralement axthymié lorsqu'on le respire. Au secours. « Ne pensez-vous pas qu'il s'y trouve des huiles essentielles, monsieur JF ? » « Vous avez trouvé la réponse sans moi, Madame ». Produit d'une siroperie en Condroz, mais pourquoi indiquer et le vendre avec une mention miel ? Illégal.

À propos de Condroz, et pour noircir le tableau, sachons que les super-producteurs français « Famille Michaud » vendent en France du « Miel belge du Condroz » avec, merci pour nous, un joli petit drapeau belge au-dessus de l'étiquette. Très bien.

Sachons aussi que mes antennes m'ont averti d'un souci supplémentaire qui s'annonce. Les apiculteurs français qui souffrent des sécheresses commencent à transhumer de plus en plus vers le Nord. Le petit drapeau du Condroz n'en est qu'une prémisse. Quand on sait qu'il n'y a déjà plus assez de nourriture pour nos colonies, ça promet.

Nous avons fait le tour. Ou pas ??? La conclusion, vous la trouverez vous-même, mais soyons constamment corrects dans tous les aspects de notre travail, pour pouvoir présenter des produits de qualité et montrer notre apiculture sous son meilleur jour.